

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 05//2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2026**

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Valérie CHAYLA, Urbain VIGIER, Jacques THIOT, Nicolas PERRET, Lucile CHAIDRON, Magali AUREL,

Etaient Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ,

Considérant que le conseil Municipal compte 7 membres.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création de un poste d'adjoint.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents
Pour extrait conforme au registre

**Fait à MARCHASTEL le 21 mars 2026,
Le Maire,**

